

LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site Internet de l'association : www.2a31.net

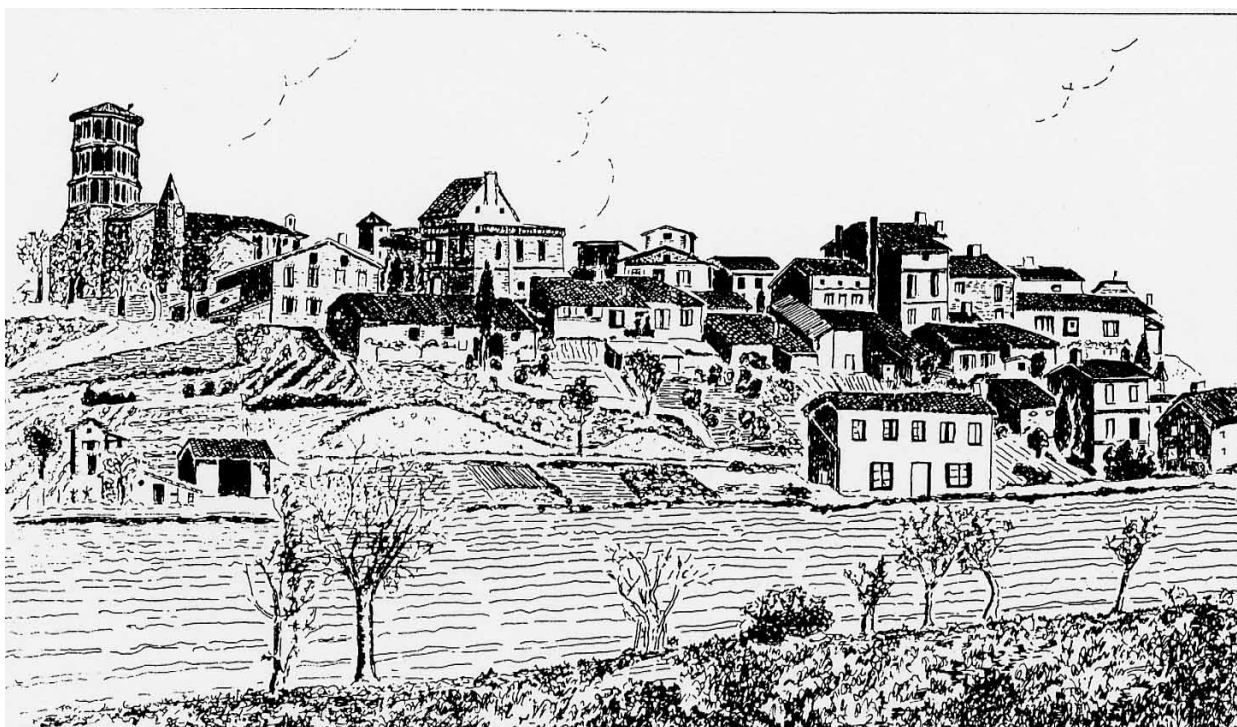
Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site Internet : www.archives.cg31.fr
E-mail : archives@cg31.fr

PETITE BIBLIOTHEQUE n° 143

(SUPPLEMENT A LA « LETTRE DES AMIS » N° 210)

VERFEIL





Verfeil

A l'occasion du Salon du livre de Verfeil, nous avons réuni quelques articles, déposés aux Archives départementales de la Haute-Garonne, retraçant l'histoire de cette commune. Ils se chevauchent parfois, mais ils se complètent pour raconter les événements qui ont marqué ce village au cours des siècles.



Etendard à la gloire de l'Ami du peuple Jean-Paul Marrat Conventionnel 1793
Musée du Syndicat d'initiative de Verfeil

I – Histoire de Verfeil¹

Il faut remonter à plus de deux à trois mille ans avant notre ère pour atteindre la période où le territoire de Verfeil fut envahi pour la première fois par une race humaine. Les auteurs anciens n'ont pas connu les premiers occupants de notre pays, et c'est l'archéologie préhistorique qui a, de nos jours, révélé ces populations, en déterminant en même temps les divers rameaux de notre espèce auxquels elles appartiennent, en discernant parmi elles des groupes correspondant à des âges successifs nettement tranchés, et en nous initiant à une foule de détails de leur condition d'existence et de leurs mœurs. Favorisée par des découvertes aussi abondantes que précises, cette science a montré surtout que ces antiques tribus ne connaissaient, pour servir à leurs besoins dans le travail manuel de la vie, que des outils en pierre, d'abord grossièrement éclatés en pointes et en tranchants, plus tard polis et aiguisés par le frottement, et tels que nous les recueillons, les uns et les autres, dans les campagnes où ils furent perdus ou abandonnés. Ces instruments d'une si humble apparence, ces cailloux façonnés d'une manière si imparfaite sont en effet le point de départ de l'outillage perfectionné, et par suite des progrès et des merveilles dont notre civilisation s'enorgueillit aujourd'hui ; c'est par leur secours que ces populations, ici comme ailleurs, durent construire leurs premières huttes, s'engager parfois dans leurs guerres de tribus, entreprendre la chasse des bêtes fauves qui les menaçaient ou du gibier qui servait à leurs repas, et inaugurer les conquêtes de l'agriculture sur les chênaies, les halliers et les marécages du sol primitif.

Après ces habitants innommés, dont les derniers en date apprirent sans doute à remplacer la pierre par le métal, le pays fut peuplé par la puissante nation qui a donné son nom à la Gaule. C'est en vain toutefois que nous avons cherché sur l'étendue de la commune des monuments appartenant incontestablement aux races gauloises ou celtiques. Dans le vallon qui limite du côté de l'est l'assiette de la ville, s'élève une sorte de promontoire, détaché des coteaux voisins, et terminé par une petite butte aux flancs escarpés. On y retrouve des traces d'ouvrages de main d'homme, accompagnées de poteries et d'ossements, tandis qu'à ses pieds sourd une fontaine abondante qui alimente la ville et à laquelle se rattachent des croyances et un nom mystérieux (*Fontaine-Baptisée*, et foi en la vertu curative de ses eaux après leur bénédiction à l'église, etc.). Nous nous demandions, il y a quelques années, si on ne foulait pas ici des lieux occupés par les Celtes, dont nous observerions encore le petit *oppidum* ou refuge, en cas de guerre, et les vestiges altérés de leurs pratiques. Mais aujourd'hui il nous paraît de plus en plus démontré que la butte et ses débris sont de la première moitié du Moyen Âge ; et, seuls, les faits que nous avons rapportés au sujet de la Fontaine-Baptisée rappellent peut-être l'ancien culte des eaux que les peuples de la Gaule rendaient aux sources sacrées, et qui fut transformé et purifié dans la suite par le christianisme.

Les Romains ont laissé sur ce territoire, comme dans tous les lieux qu'ils soumièrent à leur empire, l'empreinte la plus forte qu'aient tracée sur le sol ou dans les institutions les peuples de l'antiquité. En souvenir et en preuve de leur domination de cinq siècles (de 121 avant J.-C. à 418 de notre ère), on a recueilli sur plusieurs points de la commune des médailles de leurs princes, et on soulève encore de divers côtés des restes de construction, composés surtout de fragments de tuiles à crochets, qui étaient employées alors pour former les toitures, et qui sont caractéristiques de l'époque gallo-romaine. Les débris de ce genre sont principalement abondants auprès de Caravelles, et l'étendue de terrain qu'ils y occupent dénote sans doute l'existence d'une grande villa ou maison de campagne, et même peut-être de quelque village prospère, favorablement placé le long de la voie qui devait longer dès lors la vallée du Girou. Mais nous n'avons, pour ces périodes reculées, que de vagues indices sur les origines de la ville, et il faut descendre aux documents écrits du Moyen Âge pour voir apparaître le nom actuel du lieu et se dérouler sa véritable histoire.

Bien que Verfeil ne soit cité que dès 1115 ou mieux dès 1144, un groupe d'habitations déjà ancien et dont l'origine remontait peut-être à la période antique, existait sur ce point. Il avait en effet quelques années après (vers 1147) une population nombreuse, dont cent familles de chevaliers, et l'on ne saurait expliquer son importance, constatée par ce détail, sans mettre en compte un développement naturel amené graduellement par une longue suite d'années. A la même époque, l'hérésie des

¹ A.D.H.G. br 8° 128, Edmond Cabié, 1879.

henriciens qui s'était répandue dans la contrée, avait si bien gagné la classe noble de la petite ville ou château de Verfeil, que saint Bernard, envoyé pour la combattre, essaya vainement de s'y faire entendre.

Dans les premières années du treizième siècle, des désaccords s'étaient élevés entre les habitants de Toulouse et les populations de plusieurs villes des environs. Ils avaient usé les uns contre les autres d'insultes, de rapines et même de *marques* ou représailles, c'est-à-dire de captures violentes exécutées à titre de vengeance. Ces différends, qui provenaient, paraît-il, de droits de péages féodaux dont les habitants de Toulouse prétendaient être affranchis, et qui mirent parfois en marche leurs milices communales, furent cependant le plus souvent terminés par des transactions. C'est ainsi que fut signé, en 1203, un traité entre les capitouls et les habitants de Verfeil.

La croisade ou guerre contre les Albigeois, destinée à arrêter l'hérésie qui continuait de s'étendre dans la région, survint bientôt après, ravageant le pays et confisquant les terres des seigneurs, partisans des nouvelles doctrines. Ceux de Verfeil (Boccard et Bernard Jourdain entre autres) furent dépossédés par Simon de Montfort, et celui-ci, qui s'était emparé du comté de Toulouse, donna leur domaine à l'évêque de cette ville, sous la charge de fournir au comte un chevalier armé en cas de guerre dans le pays (1214). C'est là l'origine de la seigneurie temporelle que les évêques ou archevêques de Toulouse ont possédée dans la suite jusqu'à la Révolution, sous la mouvance des comtes de la même ville et plus tard des rois de France leurs successeurs. La cession des droits féodaux de Verfeil par Simon ne se fit pas toutefois sans soulever l'opposition des anciens seigneurs, et ceux-ci ne renoncèrent à leurs droits qu'à la suite d'un accord. Au surplus, la croisade n'anéantit pas l'hérésie dans le pays, et le territoire de Verfeil avait encore des sectaires albigeois dans les premières années du quatorzième siècle.

Dans la suite, et jusqu'au seizième siècle, malgré la longue durée des périodes et l'importance des événements de toute sorte qu'amena la guerre des Anglais dans la contrée, nous ne connaissons pas d'épisode historique se rapportant au lieu de Verfeil. Mais cette lacune considérable ne saurait correspondre sans doute à la réalité des faits, et elle disparaîtra, nous l'espérons, lorsque le dépouillement de certains dépôts d'archives sera dans un état plus avancé. En attendant ce résultat, nous devons arriver aux guerres du protestantisme pour ressaisir, à l'aide des documents originaux, le rôle de cette localité dans nos annales.

Dès 1562, les doctrines de Luther, qui se propageaient depuis quelques années dans le pays, avaient de nombreux prosélytes à Verfeil. En janvier de cette année, ces *religionnaires* tenaient, pour faire leurs prières, des assemblées qui avaient occasionné certains troubles dans le lieu, et ils sont encore mentionnés au mois suivant où Me Roux réclama, au nom de l'Eglise réformée de Verfeil, et en vertu de l'édit du roi, le libre exercice de leur culte. On sait que peu de temps après, au mois de mai, éclata à Toulouse une lutte acharnée dont le résultat devait assurer la possession de la ville au parti vainqueur : en ces conjonctures critiques, les religionnaires de Verfeil, joints à ceux de Rabastens, envoyèrent à Toulouse un secours de quatre-vingts hommes, dont un des capitaines était le sieur Couderc, de la première de ces localités. Après une paix de quelques années, et qui n'arrêta pas les prises d'armes sur divers points, la guerre redevint générale, et en 1567 ou 1568, Lavaur, Le Bourg et Caraman tombèrent au pouvoir des protestants. Les catholiques, qui conservèrent alors le lieu de Verfeil, le gardèrent également en 1570 où l'armée des princes, remontant le bassin du Girou, s'empara de Montastruc, de Caraman, d'Auriac, du Faget, etc., épargnant seulement dans ses pillages la terre de Lavalette. Tout autour de la ville, les campagnes et les lieux sans défense furent alors impitoyablement ravagés, et aux églises de Montpitol et de Gaure, déjà détruites par les huguenots en 1569, il faut joindre, l'année d'après, celles de Gragnague, de Saint-Jean-des-Pierres, de Valesvilles, etc., brûlées par les cavaliers allemands de l'armée des princes. Au milieu de tels périls, Verfeil devenait pour les populations rurales un lieu de refuge, où l'on retira, en 1570, et à cause des ennemis, les objets précieux de la chapelle de Saint-Paul-de-Montignol : ils furent déposés dans l'église, obligée elle-même d'échanger ses calices et ses reliquaires pour des canons de fonte destinés à sa défense. Il est souvent question, dans les années suivantes, des soldats entretenus par le diocèse ou par les habitants, et dont la garde incessante, nécessitée par les surprises journalières des places circonvoisines, devait mettre la ville à l'abri d'un coup de main de la part des protestants ou des soldats débandés et transformés en brigands. Ceux-ci, durant toute cette période de guerre, surgissaient en effet de tous côtés, et ils s'emparèrent de Montcabrier en 1580. Constamment tenus en éveil, les habitants plaçaient à leurs frais des soldats aux portes, concouraient eux-mêmes au service de la garde,

réclamaient que l'archevêque et les prêtres fussent chargés de veiller à la conservation du château et de l'église où l'on entretenait des sentinelles, réparaient ou augmentaient les fortifications de la ville, se munissaient d'armes et de poudre, enfin se mettaient en état de résister aux ennemis dont on apprenait fréquemment les progrès menaçants et même les entreprises directes contre la ville. En 1583, on annonça que les *voleurs* voulaient s'emparer de Verfeil, et qu'on avait, dans ce but, fait des échelles à Caraman ; en 1586, on reçut avis que Saint-Anatoly était assiégé et demandait du secours ; en 1589, époque où le duc de Joyeuse, chassé de Toulouse, se retira à Verfeil, on fut averti de nuit que les forces de Montmorency et du roi de Navarre s'approchaient de Caraman pour assiéger et battre Verfeil ; et l'année suivante, la nouvelle courut que Lavaur était pris par les huguenots : heureusement, ces bruits peu rassurants n'étaient pas fondés ou du moins n'eurent pas de conséquences funestes.

Durant les années 1590 et 1592, qui correspondent à la reprise de Montastruc et au siège de Villemur, les habitants de Verfeil eurent à fournir, pour le service de l'armée d'opération, des pionniers, du blé, des mules et des charrettes pour le transport des bagages, et sans doute aussi les renforts d'hommes et d'arquebusiers qui lui furent plusieurs fois demandés. En même temps, on avait à continuer de fortifier la ville, à surveiller les menées de quelques traîtres et à préparer la résistance contre les tentatives des huguenots, qui voulaient, disait-on, s'emparer du lieu, et qui une nuit, ainsi qu'il fut donné avis aux consuls, partirent de Caraman pour aller donner l'escalade à Verfeil.

Une trêve signée en 1593 ne se prolongea que peu de temps, et les hostilités reprirent en 1595. Incapable sans doute de s'emparer de Verfeil, l'armée de Ventadour défila du moins à cinq kilomètres à peine de distance, sur le faite des coteaux au nord de ce lieu, et l'on put voir de la ville la prise et l'incendie du Ramel, de Sénil et de Montpitol, dans les premiers jours d'août. Mais après cette expédition, où l'ennemi s'empara encore de Lavalette, les deux partis entrèrent en négociations pour arrêter une paix définitive ; une conférence célèbre fut tenue à Verfeil même, où ses articles furent arrêtés (1er décembre 1595), et c'est à la suite seulement que cette place, soumise jusque-là à la Ligue, reconnut Henri IV pour roi de France.

Ainsi finirent les guerres de religion du seizième siècle, si fatales à la prospérité du pays, et que Verfeil, par une faveur sans exemple entre les autres villes importantes du Toulousain, avait traversées cependant sans essuyer de siège et sans être pris et pillé.

La localité vit passer les troubles religieux du dix-septième siècle avec moins d'incidents et de dangers, bien que cette fois encore les bruits d'entreprises de l'ennemi contre la ville aient dû jeter l'alarme à plusieurs reprises, en se répandant ; mais les charges ruineuses occasionnées par ces guerres se renouvelèrent pour la communauté et prirent même des proportions plus grandes que par le passé.

De même que dans la période précédente, il fallut placer des soldats et des sentinelles aux portes et sur les murs, à l'église, au clocher et encore au château de l'archevêque dont la garde fut confiée aux consuls dès 1621. On convoqua les habitants par tour afin de participer à la garde de la ville, et il fut même question de charger les prêtres de veiller en armes à la défense de l'église ; mais on s'opposa, vainement toutefois, à l'établissement, aux frais de la baronnie, d'une garnison de trente soldats, ordonnée à la requête du capitaine du château pour la conservation de la place. Enfin on dut travailler activement aux ouvrages de défense de la ville, et il fut permis à ce sujet d'employer des bois du domaine que le sieur Corbière, commandant les huguenots de Briatexte, possédait à Verfeil. D'un autre côté, les habitants furent convoqués à la démolition de Cuq et de Caraman, places fortes enlevées aux protestants, et durent recevoir plusieurs fois, malgré des lettres de sauvegarde, des troupes catholiques qui traversaient le pays et aussi des soldats malades. En 1628 notamment, où il fallut loger longtemps de nombreuses compagnies, les frais que la communauté eut à supporter pour l'entretien de ces troupes ruinèrent à tel point les habitants qu'ils en réduisirent le plus grand nombre à la mendicité. La paix fut signée l'année suivante (1629), mais elle n'amena pas la fin des souffrances et des calamités du pays.

Le passage et le logement des troupes qui avaient commencé de grever et *fouler* les habitants, durant les guerres des seizième et dix-septième siècles, se répétèrent surtout durant les années suivantes ; ils furent dans la localité, jusque vers le milieu du siècle, une source d'exactions, de désordres, de pillage, de vols, d'incendie même, de la part des soldats indisciplinés de cette époque. La communauté avait à faire l'avance de leur entretien, durant leur séjour dans le lieu, et dans leurs déplacements à fournir des bestiaux pour charrier au loin les bagages : ces obligations soulevaient des prétextes sans nombre de vexations contre les consuls et les habitants. Pour se soustraire aux violences et aux dépredations, les hommes et les femmes du consulat durent plus d'une fois se retirer avec leurs

meubles dans le château et y chercher un asile ; et la communauté obtint aussi à diverses époques, comme en 1632, des lettres d'exemption ou de sauvegarde. Mais les gens de guerre reparaissaient sans cesse avec leurs menaces d'exigences et d'excès ; en 1638, des habitants en auraient chassé, lit-on, quelques-uns avec bâtons ferrés et au son du tocsin ; et en 1652, ils préférèrent abandonner leurs maisons plutôt que de les recevoir.

Verfeil avait été aussi précédemment (1637) le lieu de réunion des consuls de cette ville et de ceux de Buzet, de Saint-Sulpice, du Bourg, d'Auriac et du Cabanial, assemblés pour demander le remboursement des dépenses faites par leurs communautés à l'occasion du passage de certaines troupes.

Puis les années de calme commencent et se poursuivent malgré les périodes de revers de nos armées et d'épuisement du pays, signalé par l'histoire générale. Dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle, l'épizootie des bêtes à cornes vint seulement jeter l'épouvante dans la région, sans éprouver toutefois la localité d'une manière trop cruelle.

Ajoutons, pour terminer cette revue des principaux événements de l'histoire de la ville, quelques mentions des pestes qui s'y répandirent à diverses époques et vinrent ajouter plusieurs fois leurs ravages aux maux de la guerre. On trouve des traces d'épidémie en 1562 et en 1563 ; et en 1592 la ville appela un *chirurgien de la peste* et fit construire des cabanes pour les malades infectés. Le fléau sévit à Lagassier en 1603, et à Toulouse en 1607 et 1608, où il fit un grand nombre de victimes : les habitants de Verfeil effrayés prirent des mesures rigoureuses pour se préserver de la contagion. En 1628, la peste reparut à Toulouse et à Lavaur, et le 12 octobre elle avait déjà gagné les lieux de Granague, Bonrepos, Saint-Jean-Lherm, Ambres, Francarville et Gaure. La ville de Verfeil, qui avait rompu toute communication avec les lieux atteints, fit un vœu à cette époque pour apaiser « l'ire et le courroux de Dieu » et il paraît qu'en cette année, elle fut épargnée par la maladie. Il n'en fut pas de même en 1631. La peste éclata en ce lieu le 21 mai, et elle fit bientôt de tels ravages que les habitants durent abandonner la ville ; on fit venir en même temps un chirurgien aux gages de cent cinquante livres par mois, et on plaça dans des huttes les pestiférés, qui étaient nourris en outre aux dépens de la communauté. Les habitants, réunis alors au hameau d'Ensigaudés, implorèrent encore, dans leur affliction, la miséricorde divine ; ils s'engagèrent par un vœu à payer soixante livres à l'oeuvre du Rosaire et dès lors la maladie commença à diminuer et disparut sur la fin d'octobre. La contagion ravagea encore Toulouse en 1652, et aussitôt on délibéra à Verfeil de placer des gardes à la porte, pour empêcher l'entrée des étrangers venant des lieux suspects, d'interrompre les marchés, etc. On continua aussi la garde l'année suivante, où la maladie se fit ressentir à Caraman, au Bourg, à Valesvilles, à Bessières, Giroussens, Lavaur et autres lieux, mais sans atteindre celui de Verfeil.

Nous ne voulons pas clore ces quelques pages sans donner encore une note sur la croix de l'église de Verfeil, fort connue dans tout le pays, mais dont l'histoire l'est beaucoup moins. Le titre le plus vieux qui cite *la Croix Digne* remonte à 1596 : elle est indiquée dans ce document comme renfermant un fragment de la vraie croix, apporté de Jérusalem par un prêtre de Verfeil. Des actes authentiques signalent un fait miraculeux qu'elle causa en 1612, et tout en constatant, vers la fin du même siècle, qu'on avait recours à sa vertu pour obtenir la protection du ciel contre les orages, on rappelle les résultats efficaces qu'elle avait déjà procurés à plusieurs reprises. La relique de cette croix, qui était autrefois en argent massif, est encore conservée, et les habitants lui gardent une confiance et une vénération, anciennes, comme on voit, de plusieurs siècles.

Un dernier mot sur un ancien curé de Verfeil, dont la mémoire, aujourd'hui effacée, mérite cependant d'être rappelée. C'est dans le cimetière de Saint-Jean-de-Montgagnes, aujourd'hui abandonné et tout obstrué de hautes herbes et de buissons, que fut enseveli, il y a un siècle (1774), l'archiprêtre Audibert, l'auteur d'une *Dissertation* encore estimée sur les origines de Toulouse.

II – Verfeil, castrum médiéval²

Verfeil est situé en terre lauragaise, sur un passage privilégié entre les Cévennes et le pays toulousain. L'on y relève des traces d'habitat depuis la plus haute antiquité.

Les Celtes, cinq siècles avant notre ère y ont laissé des débris de poteries. Les Gaulois y construisirent leur village, avant que les Gallo-romains ne transforment le futur Verfeil en une vaste « villa ».

Plus près de nous, le site fut occupé durant toute la période mérovingienne.

Autour de l'an mille, dans la plaine du Lauragais, on y rencontre un habitat rural clairsemé. Cette époque va connaître une augmentation démographique importante ainsi qu'une recrudescence des guerres féodales, la petite noblesse naissante cherchant à s'imposer tant vis-à-vis des populations que de son voisinage. De ce fait, de nombreux châteaux ou simples tours sont érigés sur les hauteurs. Ce besoin de sécurité accru se fit également sentir à Verfeil. Un château en brique remplaça alors une construction précédente faite entièrement de bois. Ce château de Verfeil est du XI^e siècle. Il est un des mieux conservés que nous puissions voir actuellement pour cette période dans notre région. Il attira surtout une population campagnarde dispersée dans la plaine. Le bourg vint s'étaler sur les terrasses, au pied de la forteresse. Il s'enferma dans son enceinte qui était percée d'au moins deux portes. La porte Vauraise (vers Lavaur) proche du château, possédait un pont-levis, et en direction de Toulouse, la porte Tholosenne.

Très rapidement, au gré des mariages ou des partages successoraux, les ayants droit à quelques parts du château devinrent si nombreux que ce dernier ne put tous les abriter. Aussi, vers 1140, on dénombre plus de cent maisons de nobles dans le bourg de Verfeil. Elles étaient caractérisées par une élévation supérieure à celles des habitations bourgeoises ou du menu peuple.

Mais, si extérieurement l'honneur était sauf, l'on peut imaginer aisément les difficultés financières résultant d'une noblesse trop nombreuse. Car celle-ci ne vivait presque uniquement que du produit des taxes levées sur la population verfeilloise. Beaucoup d'entre eux finirent dans la gêne ou se livreront au pillage.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, vers le milieu du XI^e siècle, Verfeil s'est transformé en castrum. Les actes lui donnent la désignation suivante : « **Castrum Veteris folii** » (Château de la Vieille Feuille).

Verfeil, ainsi que Caraman, peuvent être considérés comme les ancêtres des castra du Lauragais. Ces petites villes ou villages formés de l'union d'un bourg et d'un château, juchés sur les hauteurs, sont caractéristiques de l'habitat médiéval méridional.

A Verfeil, comme partout ailleurs, alors que le village est né de la protection que lui offrait le château, c'est maintenant la petite ville à l'abri derrière son enceinte qui s'est transformée en forteresse. Elle attira aussi des populations autres que celles du Lauragais, car, de par sa situation, elle favorisait les échanges commerciaux et culturels. Cela explique sans doute que, durant le Moyen Age, Verfeil fut confronté à des problèmes religieux.

Nous allons résumer les principales péripéties qui firent entrer Verfeil et les Verfeillois dans la légende et dans l'Histoire.

En 1110, un moine bénédictin « Henri de Lausanne » quitte son couvent et va prêcher contre l'Eglise de Rome. En 1116, au Mans, sa prédication subversive lui vaut d'être expulsé via Poitiers puis Bordeaux avant de gagner la Provence. A Arles, il est arrêté. En 1135, il est traduit devant un concile au cours duquel le futur saint Bernard lui offre une retraite forcée dans son couvent de Clairvaux. Peu après, Henri de Lausanne s'enfuit vers le Toulousain. Ce grand séducteur de foules s'installe à Verfeil, conteste pratiques et dogmes de l'Eglise et dénonce les richesses du clergé local.

A cause de sa fuite, ce dernier est devenu la bête noire de Bernard de Clairvaux, qui, en compagnie du légat du Pape, gagne le Midi.

En 1145, le renommé Bernard arrive dans le bourg de Verfeil, sûr de son éloquence, espérant ramener les brebis égarées dans le droit chemin. Henri de Lausanne a fui.

² A.D.H.G. per 136, Roland Pradelles in *L'Oc Médiéval*, n°3, 1991.

Malgré cela, Bernard se rend à l'église et prononce un sermon contre les Grands de ce lieu. Ces derniers sortent aussitôt, suivis par l'ensemble du menu peuple. Bernard sur leurs talons, tente bien de continuer son prêche. Mais les nobles firent du vacarme et tapèrent les portes « enchaînant la parole de Dieu ».

C'est à cette occasion que saint Bernard aurait prononcé l'anathème : « **Veride folium, desiccet te Deus** » (Verte feuille – Verfeil – que Dieu te dessèche). Selon le chroniqueur, Guillaume de Puylaurens, qui rapporte ces paroles, Verfeil et la campagne environnante souffrirent dans les années qui suivirent d'une longue période de sécheresse. Les arbres en perdirent leurs feuilles. Le premier qui reverdit fut, paraît-il, un figuier. Un arbre de cette espèce figure depuis lors sur les armoiries de la ville (cf photo en page 1).

Ce chroniqueur signala aussi la misère qui s'abattit sur les Verfeillois : pour preuve, ce centenaire Isarn Neblat qui vécut lors de ces événements ; après avoir été le seigneur principal de Verfeil, il finit ses jours à Toulouse dans la plus grande pauvreté.

La mémoire collective associa ces malheurs à l'efficacité de l'anathème lancé contre Verfeil.

Les prêches du moine Henri de Lausanne avaient creusé un peu plus le nid de l'hérésie. Ceux des Parfaits cathares qui lui succédèrent trouvèrent un grand écho auprès des Verfeillois. De ce fait, une grande majorité de la population embrassa avec ferveur le Catharisme.

En 1200, Jourdain de l'Isle (aujourd'hui l'Isle en Jourdain dans le Gers) mari de la célèbre Esclarmonde de Foix, donna dans son testament Verfeil à son fils Bernard Jourdain de l'Isle.

Les attaches cathares de Bernard Jourdain n'empêchèrent pas ce dernier de devenir l'époux d'Indie, fille naturelle de Raymond V, Comte de Toulouse.

C'est sous Bernard Jourdain, seigneur principal de Verfeil, qu'en 1202, cette ville deviendra le siège d'un diaconat cathare placé sous l'autorité de l'évêque cathare du Toulousain. Le premier diacre en titre sera Guillaume Salamon.

Cette religion pacifique tentait sans succès de moraliser les Verfeillois. Car ceux-ci, aux prises à des difficultés financières, rançonnaient les marchands se dirigeant vers Toulouse, quand ils ne se livraient pas à un pillage en règle. Vers 1205, les consuls de la commune toulousaine et les seigneurs de Verfeil signèrent une charte de paix qui mit fin à ces désordres.

Les progrès de l'Hérésie étaient tels que le futur saint Dominique vint à son tour à Verfeil. En 1207, eut lieu le débat contradictoire : Dominique contre Pons Jourda et Arnaud Arrufat pour le parti cathare. Bien que largement public, ce débat ne fit pas rentrer les Verfeillois dans le giron de l'Eglise. En 1209, la Croisade Albigeoise s'attaquait aux terres du Biterrois et du Carcassès, puis menaçait Toulouse.

Lors de la bataille de Muret, en 1213, mourut le roi d'Aragon qui était venu au secours du comte de Toulouse. Ce dernier, Raymond VI, abandonnait sa ville et la région au vainqueur, le chef des Croisés, Simon de Montfort.

Le Croisé maria son fils Amaury à Béatrice de Viennois grâce à l'entremise de Foulques, évêque de Toulouse. A cette occasion, le 4 juin 1214, Simon de Montfort donna à Foulques et à ses successeurs, à titre de récompense, le « château de Verfeil et ses appartenances, libres de tous droits que pourraient y revendiquer ses seigneurs Richard, Bernard Jourdain (de l'Isle), leurs frères et tous les autres ». Verfeil passait alors dans le temporel de l'évêché toulousain.

Le roi de France Louis VIII confirma cette donation. En juin 1218, Simon de Montfort est tué à Toulouse, et le jeune Raymond VII fils du comte de Toulouse recouvre, peu à peu, la terre de ses ancêtres. Amaury de Montfort ne put s'opposer à cet état de fait.

Dès lors, entre 1220 et 1225, les maisons de Parfaits, ces ateliers-couvents, réouvrent dans Verfeil. L'hérésie retrouve ses droits en même temps que les anciens seigneurs de Verfeil récupèrent leurs domaines au détriment de l'Evêque de Toulouse.

Toutefois, la guerre reprendra car la royauté a succédé aux « Montfort ». La conquête des terres méridionales devient l'objectif de Louis VIII. Au printemps 1226, à la tête d'une immense armée, il fonce sur le Midi. Beaucoup de seigneurs languedociens feront leur soumission. Mais après un siège épuisant devant Avignon, le roi mourra sur la route du retour, sans avoir atteint son but.

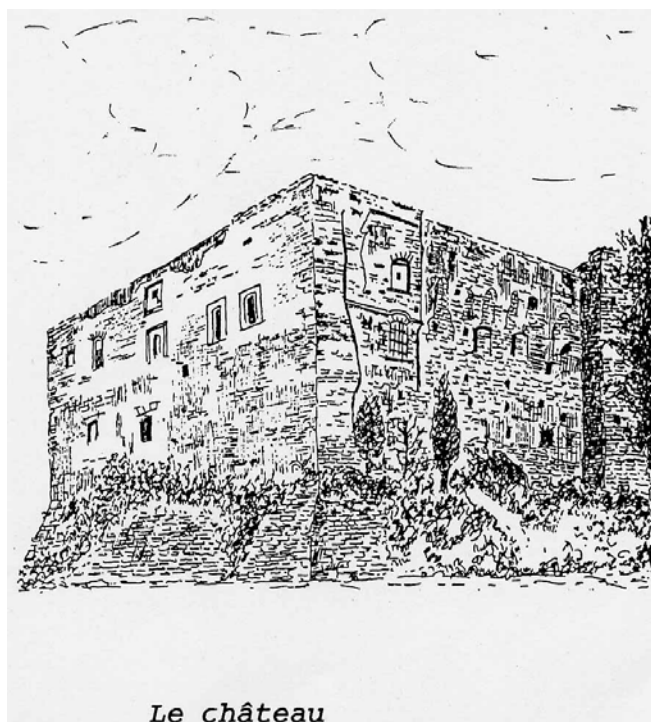
Mais l'alerte avait été chaude. En 1229, le comte de Toulouse doit signer sa capitulation dans le traité de Meaux-Paris, ce qui aura pour conséquence de faire passer, de nouveau, Verfeil dans les biens de l'Eglise toulousaine.

Voici l'extrait de la clause du traité du 12 avril 1229 que ratifia Raymond VII : « nous cédon Verfeil et ses dépendances... à l'évêque de Toulouse... conformément au don que leur avaient fait le roi Louis (VIII) de bonne mémoire, père du seigneur roi (Louis IX), et le comte de Montfort, à condition toutefois que l'évêque de Toulouse nous doive pour Verfeil, ce qu'il devait au comte de Montfort... »

L'évêque avait promis à Simon de Montfort de lui fournir, contre Verfeil, un chevalier « bien armé » en cas de campagne militaire dans la région. Raymond VII, par ce traité, demandait la continuité de cette clause.

Le diacre cathare de Verfeil se réfugia alors dans l'entourage de l'évêque cathare du Toulousain. Les Verfeillois n'acceptèrent pas de bon cœur de revenir sous la coupe de Foulques. En 1230, cet évêque de Toulouse se plaint au comte Raymond VII : « On vit sortir de leurs cachettes ces fils de Bélial, qui troublaient la perception des dîmes de l'évêque, persécutaient ses clercs, et infestaient sa terre de Verfeil ». Vers 1231, Foulques s'accorda avec les anciens seigneurs et les chevaliers de Verfeil.

Depuis lors, malgré quelques troubles des Huguenots, Verfeil, jusqu'à la Révolution, ne cessa de faire partie du temporel des évêques puis archevêques de Toulouse.



Le château



La porte VAURAISE

III – L'aventure cathare à Verfeil (v. 1140-1214)³

Avant-propos

Les armoiries de Verfeil sont hautement symboliques... L'arbre aux feuilles vertes s'accrochant à un sol dénudé nous rappelle l'épisode fameux du passage de saint Bernard dans la ville de 1145. La persévérance des habitants dans la foi cathare, la façon dont ils ont obligé le prédicateur à s'enfuir, leur a valu cet anathème : « Verfeil... cité de la verte feuille... que le Seigneur te dessèche et ne te donne pas de feuille verte tant que tu ne te convertiras pas... ».

³ A.D.H.G. per 44, Pierre Gérard, in *Cahiers d'Etudes Cathares* n°117, 1988.

De fait, au milieu du XII^e siècle, une longue sécheresse de sept ans désola la région au point que les Verfeillois furent contraints d'aller chercher de l'eau à une fontaine du bourg Saint-Bernard qui, lui, avait (dit-on) bien accueilli l'abbé de Clairvaux. Le premier arbre ayant retrouvé ses feuilles après cette catastrophe naturelle aurait été un figuier, celui-là même qui figure sur les armoiries de la ville.

« Verfeil... cité de la verte feuille... que Dieu te dessèche !... ».

Cette malédiction de saint Bernard, abbé de Clairvaux, enregistrée par le chroniqueur Guilhem de Puylaurens, résonne encore à nos oreilles. Mais pourquoi donc a-t-elle été proférée ?

Tout commence vers 1140... C'est à ce moment qu'arrive à Verfeil, petit bourg situé à une vingtaine de kilomètres à l'est de Toulouse, un ancien moine noir, bénédictin en rupture de couvent. Son nom ? Henri, dit de Lausanne, parce qu'il a autrefois prêché dans cette ville suisse. Au physique, c'est le type même de ces prédicateurs girovagues, si répandus dans la chrétienté occidentale au XII^e siècle : robuste, infatigable, à la voix puissante, séducteur des foules venues l'entendre. Mais c'est un prédicateur pauvre, se présentant comme tel, marchant pieds nus, en loques, n'ayant aucun toit pour abriter ses instants de repos...

La doctrine d'Henri de Lausanne

Tel est l'homme qui s'installe à Verfeil aux environs de 1140... Cet ex-moine a déjà une longue carrière derrière lui. Sa première apparition remonte au 11 février 1116 : ce jour-là, il se trouve au Mans où, s'étant présenté comme diacre, il a obtenu de l'évêque, Hildebert de Lavardin, le droit de prêcher. Ce dont il profite pour dresser les fidèles contre le clergé. Chassé du Mans, il erre quelque temps à travers le Poitou et le Bordelais, avant de gagner la région d'Arles, où il s'associe à l'hérétique Pierre de Bruis, dont l'action violemment antireligieuse et anticléricale défraie la chronique entre 1120 et 1140. La basse vallée du Rhône lui paraissant peu sûre pour ses idées, Henri gagne progressivement le pays toulousain. De Toulouse, dont il fait le centre de son action, il rayonne dans la campagne environnante.

Perverse et diabolique... c'est ainsi qu'est considérée la doctrine d'Henri de Lausanne. Dénoncée par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, elle est jugée dangereuse pour l'Eglise dont elle ébranle les dogmes et l'autorité. Jugeons-en... Estimant que sa parole n'a pas besoin d'être mandatée par la hiérarchie ecclésiastique, Henri concentre ses attaques sur le clergé qu'il tourne en dérision devant les fidèles. Puis il s'en prend aux sacrements. Pour lui, le péché originel n'a pas été transmis par Adam à sa descendance. Il n'est donc plus nécessaire de faire baptiser les petits enfants. La pénitence n'a plus de sens. La prière pour les défunts est inutile. Dans ces conditions, est-il encore nécessaire d'assister à la messe ? Ces attaques contre la doctrine de l'Eglise se doublent d'une dénonciation de la richesse du clergé qui est présenté aux foules comme indigne de sa mission. Par cet aspect de la prédication du moine Henri, nous rejoignons une des préoccupations majeures du XII^e siècle : le problème de la pauvreté.

Le problème de la pauvreté

D'importantes mutations économiques et sociales ont transformé le visage du comté de Toulouse. Une forte poussée démographique s'est traduite par l'impossibilité pour les campagnes de nourrir le surplus de population, vu l'archaïsme des techniques agricoles. Malgré les défrichements effectués par les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui ont multiplié ces îlots de paix et de peuplement appelés *sauvetés*, beaucoup de malheureux vont s'établir dans les villes, et en premier lieu à Toulouse. Composée en grande partie d'immigrants, la société urbaine est une société encore fluide, rude, aux mœurs brutales. Mis à part les membres du clergé, les chevaliers, les marchands et les artisans, il y a la masse anonyme des travailleurs manuels, des brassiers, parmi lesquels il y a encore des serfs. Et il ne faut pas oublier le petit groupe des Juifs, qui ne font l'objet d'aucune persécution. Toulouse doit sa fortune au commerce régional ou lointain, et le commerce est plus prospère que l'activité agricole.

S'il y a des riches dont la fortune ne fait que croître, il existe – hélas – une masse d'indigents dont la vie est des plus précaires. Ce sont tous les travailleurs manuels de la ville et des champs. Tous les marginaux : bergers, estropiés, lépreux, prostituées, filles-mères. Sans compter les vagabonds et les

errants qui hantent les forêts : serfs évadés, criminels en fuite, charbonniers, boisilleurs... Tel est le peuple des pauvres, victimes du froid, de la faim, des épidémies, des calamités, des guerres... Tels sont les exclus de l'expansion dont la présence est une cause d'inquiétude morale et de trouble de conscience.

A ce problème de la pauvreté, les ordres religieux traditionnels ne semblent pas en mesure de donner une solution valable. Pour les membres des communautés réformées, qui ont épousé la pauvreté, il s'agit d'une question de perfection personnelle : imiter le Christ et pratiquer l'Evangile, cette perfection étant vécue dans un monastère. Toutefois, l'idéal de la vie apostolique, qui anime les chapitres de chanoines réguliers, comme celui de Saint-Sernin de Toulouse, incite à l'ouverture sur le monde extérieur : cette ouverture prend des formes très diverses depuis l'annonce de l'Evangile jusqu'au développement des oeuvres d'hospitalité et d'assistance. Dans ce dernier cas, il faut une Eglise matériellement prospère. D'où la dure réalité : malgré la pauvreté personnelle de leurs membres, monastères et chapitres sont collectivement riches et engagés dans le monde.

L'assistance aux pauvres est, certes, une voie conduisant au Salut, mais elle n'est pas l'itinéraire le plus direct. Le partage de la vie des pauvres constitue la voie parfaite. D'autres formes d'action deviennent nécessaires. C'est alors que des réformateurs venus de l'érémisme proposent une réponse : concilier l'ascèse individuelle du détachement avec le partage effectif du dénuement des pauvres. Il s'agit de fixer les conditions d'une nouvelle forme de vie religieuse qui s'exprime par ces mots : précarité... travail... mendicité itinérante...

Les progrès de l'hérésie

Tel est le climat idéologique régnant dans le comté de toulouse au moment de la venue d'Henri de Lausanne... Celui-ci y trouve un terrain propice à sa prédication, notamment dans le Lauragais, où les paysans vivant misérablement sont l'objet des tracasseries fiscales des établissements religieux propriétaires des terres qu'ils cultivent. La parole d'Henri fait des ravages dont l'ampleur apparaît à travers les écrits de saint Bernard : églises désertées, prêtres bafoués, sacrements tournés en dérision, fêtes religieuses non observées, petits enfants privés du baptême... L'abbé de Clairvaux fait d'amers reproches au comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, dont l'apathie laisse libre cours au travail de sape d'un apostat, destructeur de la religion.

Le succès d'Henri de Lausanne est révélateur des progrès réalisés par l'hérésie depuis le concile toulousain de 1119, qui avait ordonné de réprimer les affirmations contraires aux dogmes du christianisme. Cette rapide expansion des doctrines manichéennes s'explique par l'existence de certains facteurs favorables :

- tout d'abord, l'anticléricalisme de la noblesse rurale : les seigneurs des bourgs fortifiés du Toulousain, de l'Albigeois et du Carcassès sont en lutte constante avec l'Eglise, qui veut leur faire restituer les biens et revenus ecclésiastiques dont ils sont détenteurs. Cette restitution est la conséquence de la forme religieuse dite grégorienne (du nom du pape Grégoire VII), qui s'est développée depuis le dernier quart du XI^e siècle ;

- de plus, la noblesse fait preuve d'une très grande tolérance envers l'hérésie : les seigneurs détestent le clergé auquel ils s'opposent violemment et qu'ils tournent en ridicule. Ils ne se privent pas de dénoncer les vices de l'Eglise établie, qui fait l'objet de leurs railleries et de leurs quolibets. Cette poussée d'anticléricalisme s'accompagne d'un éloignement pour le sacré. L'indifférence en matière religieuse fait des progrès : l'hérétique n'est plus conçu comme une impureté dont le corps social doit se débarrasser. On en arrive à penser qu'il peut et doit être protégé par le pouvoir moyennant le paiement d'une redevance. Aussi, loin de s'opposer à l'hérésie comme ils devraient le faire selon les règles sociales du temps, les seigneurs du Toulousain, de l'Albigeois et du Carcassès favorisent sa propagation. Leurs maisons sont autant d'asiles pour les hérétiques ;

- mais il ne faut pas perdre de vue l'expansion économique du comté de Toulouse, qui a engendré une société fondée sur le pouvoir. Contre cette civilisation du profit se dressent les pauvres, en particulier les paysans du Lauragais. L'esprit de pauvreté anime les réformateurs, qui contestent l'esprit de jouissance animant le monde d'ici-bas : ermites, nomades, cisterciens, vaudois, pauvres catholiques, bientôt relayés par les parfaits cathares. L'ouverture aux pauvres, l'aide aux plus démunis expliquent le succès populaire de l'hérésie. Les parfaits sont considérés comme des « bons hommes », véritables témoins de l'enseignement de Jésus et de ses apôtres. N'oublions pas que le Catharisme, s'il

est une hérésie doctrinale, use d'une liturgie s'apparentant à celle du Christianisme primitif (rôle important joué par les diacres, veillées bibliques avec récitation du *Pater*, récitation du *Pater* avec la finale ancienne : *c'est à Toi qu'appartiennent la puissance et la gloire*, etc.).

La mission de saint Bernard et son échec

Devant l'ampleur du danger hérétique, l'Eglise réagit... Alerté par saint Bernard, le pape Eugène II décide d'envoyer une mission dans le comté de Toulouse : le cardinal-évêque d'Ostie Albéric, légat pontifical, l'évêque de Chartres et l'abbé de Clairvaux lui-même. Par Poitiers, Bordeaux et Cahors, les membres de la mission arrivent à Toulouse vers le début de juin 1145. Hébergé par les chanoines de Saint-Sernin, saint Bernard se met aussitôt à l'oeuvre : voulant confondre à la fois Henri de Lausanne et les Cathares, il propose une controverse publique ; mais le débat tourne court par suite du départ des hérétiques, auxquels on donne le nom d'*Ariens*, sinon de *Tisserands* comme aux membres d'une secte existant dans certaines régions du nord de la France.

Poursuivant Henri, qui s'enfuit à son approche, saint Bernard atteint les petits bourgs ou *castra* situés à l'est de Toulouse. C'est ainsi qu'il parvient à Verfeil, qui est particulièrement contaminée par l'hérésie. Cette petite ville garde encore aujourd'hui son allure de place forte de l'époque féodale, avec les portes de son enceinte et la masse imposante de son château. Au moment où saint Bernard apparaît, elle est la résidence d'un grand nombre de seigneurs des environs, qui vont encourager les habitants à faire un mauvais accueil à l'abbé de Clairvaux. Dès que celui-ci commence sa prédication, les nobles sortent ostensiblement de l'église, suivis par les fidèles. Saint Bernard essaie en vain de se faire entendre du peuple sur la place en avant du sanctuaire : c'est un vacarme épouvantable de portes frappées à coups redoublés par les notables du lieu entraînés par Isarn le Néblat, qualifié de *major dominus* par Guilhem de Puylaurens, et qui finira ses jours à Toulouse, exilé et pauvre, presque centenaire. Devant cette hostilité pleine de menace, saint Bernard quitte la « ville de Satan », non sans avoir proféré son anathème : « *Verfeil... cité de la verte feuille... que Dieu te dessèche* ».

De Verfeil, l'abbé de Clairvaux et ses compagnons gagnent Albi, en passant par Saint-Paul-Cap-de-Joux et d'autres bourgs où ils ne font qu'un court séjour. A Albi, la situation est assez tendue. Lorsque le cardinal-légat Albéric se présente en grande pompe dans la ville le 26 juin 1145, il fait l'objet d'un charivari organisé par les partisans d'Henri de Lausanne, montés sur des ânes et jouant du tambourin. Par contre, saint Bernard, arrivé le 28 juin en toute simplicité, est accueilli avec plus de sympathie. Puis, le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre, il réussit à retourner la situation dans une église bondée, où les fidèles s'engagent à rejeter la dépravation hérétique. Ce succès laisse les membres de la mission apostolique dans l'illusion d'une réussite.

Verfeil... haut lieu du Catharisme

En effet, si à Toulouse et à Albi, saint Bernard a pu reprendre en main les fidèles, il n'en est pas de même dans les campagnes de l'Albigeois et du Toulousain. Dans les petits bourgs, les grands ennemis de l'Eglise sont les chevaliers et les seigneurs, qui soutiennent les Cathares. Leur exemple incite le peuple à ne pas rester indifférent à l'action des parfaits, qui se font pauvres parmi les pauvres, se présentant comme les vrais disciples du Christ pauvre, mais qui sèment le doute sur l'utilité des sacrements, sur la valeur des prières de l'Eglise et sur le sacerdoce lui-même. Paysans et artisans ruraux n'ont plus confiance dans le clergé, auquel ils refusent le paiement de la dîme et des autres droits ecclésiastiques, le laissant officier seul dans des églises désertes.

C'est ainsi que Verfeil est une des places fortes du Catharisme. Les adeptes de la doctrine y vivent en toute liberté, et bien peu d'habitants y meurent sans avoir reçu le *consolamentum*. Parmi les parfaits, il faut citer Arnaut Arrufat, originaire de Castelnau-d'Aud, qui exerce son ministère aux environs de 1206. Au même moment, opère le diacre Guilhem Salomon, qui sillonne la région, faisant de nombreux disciples, dont un nommé Maffre, fils d'un seigneur de Paulhac.

Il n'est donc pas étonnant de voir Diego d'Ajebez, évêque d'Osma et dominique de Guzman, sous-prieur de son chapitre, arriver à Verfeil en 1206, pour y affronter les hérétiques. Une vive discussion les oppose à Arnaut Arrufat et à Pons Jourda, à propos de la divinité du Christ et de la réalité de son humanité. Malgré la fougue de leurs propos, ils ne réussissent pas à avoir raison de leurs adversaires. Verfeil reste inébranlable dans ses convictions cathares.

Seule, l'arrivée des troupes de Simon de Montfort dans la région fait évoluer la situation. Le chef de la Croisade, qui a reçu de l'Eglise le droit d'administrer le comté de Toulouse, enlève Verfeil à ses seigneurs pour en donner le château à l'évêque de Toulouse (4 juin 1214). Les notables du bourg, à la tête desquels figure Isarn le Néblat, vont chercher refuge à Toulouse, en compagnie des parfaits Guilhem Salomon et Arnaut Arrufat.

Conclusion

Ainsi s'achève l'aventure cathare à Verfeil... aventure commencée un siècle auparavant, révélée par la prédication d'Henri de Lausanne et l'insuccès de saint Bernard... La victoire des Croisés venus du Nord permet à l'Eglise de se rattraper des dommages qu'elle a subis. Après le traité de Paris (1229), la possession de la seigneurie de Verfeil, entrée dans le domaine royal, est confirmée à l'évêque de Toulouse. Dès lors, avec une vingtaine de localités environnantes, Verfeil constitue une part importante de la temporalité épiscopale. L'inquisition se charge de ramener les Verfeillois dans le droit chemin, malgré les tentatives faites par les Cathares de s'implanter de nouveau dans le bourg, notamment entre 1308 et 1329 au moment de la prédication de Pierre Autier et de ses disciples.

IV – Chronique des temps révolutionnaires à Verfeil d'après les Archives⁴

Introduction

Ayant fait des recherches à ce sujet et d'ailleurs en commun, spécialement aux Archives départementales avec l'appui de leur directeur, et cela en vue de l'exposition qui a eu lieu à Verfeil, dans les locaux du Musée, au cours de l'année du bicentenaire et grâce au patronage des « Amis du Vieux Verfeil » et à l'activité de tous ses membres, spécialement de Madame Viguier, il nous a paru intéressant de grouper dans la présente note le principal de ces recherches un peu dispersées.

Intéressant parce que ces notes nous montrent sur le vif les préoccupations de la population ou des autorités nouvelles, les décisions qui essayent d'y porter remède, les opinions sur les mesures à prendre ou les souhaits pour l'administration générale et tout cela dans ce petit monde rural que représentait Verfeil à cette époque, contrôlée par des autorités toulousaines soupçonneuses et exigeantes.

Précisons que nous nous appuyons uniquement sur les documents eux-mêmes : archives locales ou départementales ou rapports officiels et que nous adopterons, en gros, un ordre chronologique et un groupement par sujets.

I – Les vœux politiques à Verfeil en 1789

Le texte cité donne une idée précise des vœux et des aspirations de la communauté verfeilloise en 1789 : le 13 octobre 1789, en effet : « *L'Assemblée de la communauté de Verfeil a unanimement et par acclamations délibéré de remercier les membres de la communauté de Montpellier de la nouvelle preuve de patriotisme qu'ils viennent de manifester en persistant dans les vœux que la précédente communauté avait fait avec tant d'ardeur et dans la demande instante qu'elle continue et ne cessera de faire pour une nouvelle administration provinciale libre, représentative et peu dispendieuse, mais et que seulement, en attendant les bienfaits de l'Assemblée Nationale vu les proches « voisins » des anciens Etats de la province, la présence assemblée demande à MM. Les représentants de la Nation une administration provinciale sur le modèle des Etats Généraux ou telle que leur sagesse leur inspirera pour régir les affaires du Languedoc et ses divers départements – seul moyen de prévenir des états inconstitutionnels s'en remettent également à la sagesse de l'Assemblée Nationale pour déterminer s'il ne serait pas avantageux de diviser l'administration de la province : en Haut et Bas Languedoc* ».

⁴ Par Léon Maux, notaire de Verfeil de 1936 à 1973, in *Petite Bibliothèque Amis des Archives* n° 22.

II – Les suites pour Verfeil du 14 juillet 1789 et la formation d’une « garde bourgeoise »

Nous reproduisons cette délibération « in extenso » car elle contient de nombreux détails intéressants ou curieux.

Lors de la délibération du **30 juillet 1789**, M. de Monmedan fait la proposition d’établir une garde bourgeoise et termine en disant « *que n’ayant jamais eu encore l’honneur de servir, il s’offre pour être le premier soldat* ».

On constate qu’il faut établir une garde parce que de « *nombreuses personnes mal intentionnées se manifestent non seulement en ville mais encore dans toute la contrée* » et il faut craindre que les « *bandes repoussées de Toulouse (qui a établi sa garde) ne se répandent dans les campagnes* ».

On propose donc comme chef de cette garde M. de Vignes, ancien officier d’infanterie, et il est nommé par acclamations. Il aura pour adjoints dans le cas où il serait empêché, M. Combes Bertrandy, ancien officier et Crozat, bourgeois. Le porte drapeau sera Gaulene.

Cette garde comportera normalement dix hommes, à savoir : « *8 fuzilliers, un lieutenant et un sergent sauf les jours de foire et de marché où il faut en prévoir 20* ».

Ces hommes devront être de bonne vie et mœurs et ils pourront être embrigadés à partir de 20 ans. « *Ils empêcheront de rien faire dans la ville qui puisse sentir la révolte* ».

Ceux qui insulteront la patrouille seront punis comme rebelles et séditieux. Toutes ces décisions devront être lues par l’archiprêtre de Verfeil au prône lors de la messe paroissiale.

L’appel de la garde se fera par le tocsin et faute d’obéissance, le coupable sera puni de 24 heures de prison, exécutées sur le champ. Il sera d’ailleurs permis aux habitants d’arrêter ceux qui feraient quelques émeutes « *et de les rendre entre les mains des juges et des consuls* ».

Le corps de garde sera établi dans la maison dépendant de la succession de M. de Cambon.

On charge ensuite le commandant de nommer un tambour qui « *battrà la retraite* » tous les soirs à 10 heures sonnant, et on enjoint au carillonneur d’être exact à sonner le tocsin au premier commandement. Enfin, il est prévu que le tambour sera payé « *à un prix raisonnable* ». Il est encore prévu et stipulé que les habitants de la campagne ne seront pas astreints au **port de la cocarde**, sauf lorsqu’ils montent la garde, mais les habitants de la ville et des faubourgs la porteront qu’ils montent ou non la garde : le tout jusqu’à nouvel ordre, à peine de prison. Toutes ces dispositions devaient être mises en service le dimanche suivant après la proclamation par l’archiprêtre.

Cette garde bourgeoise dont la formation a été décidée en juillet 1789, fait l’objet d’une nouvelle délibération le 22 septembre 1789 : les officiers de cette garde signalent qu’il faut trouver d’urgence des fonds pour subvenir aux frais de la garde notamment « *pour la journée du 3 août* », qu’il faut prévoir d’acheter du bois pour l’hiver, une guérite pour le factionnaire, la location de la maison où s’abrite la garde, enfin et surtout l’achat de cinquante « *fuzils avec leurs baïonnettes* » ainsi que les frais de réparation des couleuvrines « *pour qu’elles soient en état de tirer* ». Comme il est aussi question de la constitution d’un stock de blé « *pour le cas de dizette* ».

On propose d’emprunter 4.000 livres et pour cela de s’adresser au syndic de l’hôpital, le seul organisme disposant de fonds et l’on prévoit d’affecter là-dessus 1500 livres pour les fusils de la garde. Demande est donc faite à l’intendant d’autoriser cet emprunt. Ce n’est que le 7 mars 1790 que l’assemblée est informée de l’arrivée des fameux fusils et encore ne sont-ils que 25 sur la commande de 50. Le prix est de 554 francs et vu le retard dans la livraison, certains ne sont plus d’accord pour payer cette somme. Les causes de l’inquiétude générale qui a motivé la formation de cette garde bourgeoise apparaissent nettement dans les ordonnances de l’époque : ainsi le 24 avril 1790, l’autorité supérieure enjoint aux officiers municipaux de les avertir des personnes étrangères qui séjournent chez eux : il faut recenser et voir hommes et femmes inconnus et se disant mariés sans rapporter le preuve de leur mariage, le tout à peine d’une amende applicable aux pauvres de l’hôpital pour les 2/3 et pour 1/3 au dénonciateur.

Une note du 13 juin 1790 signale : « *que Verfeil est devenu le **réceptacle** d’une infinité de mauvais sujets qui se logent en divers lieux et il est nécessaire de les recenser et déclarer* ». Nous verrons plus loin qu’en l’An VII, cette garde a eu fort à faire.

III – La hantise de la disette et les progrès de la misère

Nous avons déjà noté que lors des délibérations sur la formation d'une garde bourgeoise, il avait été également question de constituer « *un stock de bled* » qui serait entreposé au château « *et qui servirait à des distributions moins onéreuses pour les temps de dizette* ». Mais il fallait emprunter pour le constituer et demander à l'intendant l'autorisation de procéder à cet emprunt. On apprendra le 19 novembre que l'intendant a autorisé l'emprunt de 2.500 livres pour constituer ce stock. Ce souci de préserver l'avenir et d'aider la population pauvre du secteur se comprend particulièrement quand on évoque les années récentes qui ont été si dures pour tous et qui sont l'une des causes de la Révolution.

A la réunion du **28 mars 1790**, les représentants de la communauté évoquent « *les mauvaises récoltes des deux dernières années et le nombre infini des pauvres* ». Certains proposent un nouvel emprunt au taux de 5% pour subvenir aux besoins de ces pauvres et d'autres proposent la création « *d'un atelier de charité* ». Cette solution a déjà fait l'objet de recherches en vue d'un emprunt de 2.000 livres, mais les prêteurs que l'on a sollicités réclament une garantie légale. Or, il s'est avéré que l'intendant n'a pas osé l'autoriser dans un cas analogue pour la ville de Toulouse qui s'est alors adressée directement à l'Assemblée Nationale. Les administrateurs verfeillois pensent agir de même. Comme la situation ne s'améliore pas et que le temps presse, les autorités municipales toutes nouvelles, considérant qu'il y a urgence à fournir du travail aux pauvres et comme l'Assemblée Nationale n'a pas répondu à la requête envoyée en mars, sans attendre également une autre réponse de l'intendant, elles décident d'emprunter 2.000 livres à l'hôpital qui a des fonds. Et le premier travail urgent sera réalisé « *au pont qui se trouve dans le faubourg devant la maison de Madame de Carrière et qui est utilisé par le grand chemin* ». Cette décision porte la date du 15 avril 1790. Notons que dans certaines précisions données sur ce travail, il est question du fossé et de son « *remblay* », ce qui évoque tout de suite les remparts qui existaient alors encore tout autour de la ville.

D'ailleurs, le second travail proposé se situe tout autour de « *la porte toulousaine* » pour faciliter son accès. Quant à l'autorisation demandée, elle n'arrive que le 6 mai 1790, retardée par la Poste.

Cette misère et cette pauvreté se sont poursuivies tout au long de la période révolutionnaire et cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant. L'activité économique se ralentissant, toutes les catégories sociales sont atteintes. Aussi voyons-nous, le 23 Pluviose an V, une quinzaine de journaliers, dans la misère, qui demandent à être exemptés de toute contribution somptuaire et les demandes de dégrèvement ou de réduction des taxes affluent. On exhibe la pétition de Jean Bouyssou de Gauré qui est « *réduit à un état de misère qui doit exciter la sensibilité des républicains* ». Les représentants soutiennent que l'on ne peut être imposé pour plus du quart de ses revenus.

Les bourgeois eux-mêmes sont atteints ; ainsi, nous voyons en l'an VI demander à être inscrits dans une classe inférieure pour leurs revenus : un Bertrand Pillore, arpenteur qui déclare travailler fort peu ; même déclaration pour Blaize Lasserre, officier de santé, Laurens, boulanger, Lagrange, meunier, qui dit ne travailler que fort peu, Bernard Plantade « *voiturier de marchandises* », etc.

IV – La crise économique et les difficultés pour l'approvisionnement

Nous avons vu que la hantise de la disette poursuivait les administrateurs du secteur et qu'il avait fallu emprunter pour constituer un stock de blé comme sécurité. Le problème du pain se pose en premier lieu et son prix est taxé : une ordonnance de la municipalité en date du 24 avril 1790 précise « *qu'il est enjoint aux boulangers de faire cuire du bon pain et d'en avoir toujours dans leurs boutiques de deux sortes : bis et blanc* ». Il leur est expressément défendu de vendre leur pain au-dessus de la taxe qui sera publiée à peine de confiscation. Les pains doivent être de bonne qualité et bien cuits. Quant à la viande pour laquelle on a conservé le vieux système de l'adjudication au profit d'un seul boucher qui passe bail avec l'administration, voici qu'en avril 1790, le boucher en titre, un certain Moissac qui a passé bail avec les Consuls, juste avant la Révolution et pour quatre ans, annonce que vu l'augmentation du prix des bêtes, il ne pourra plus s'en sortir « *et court à la faillite* », de sorte qu'il lui faut pour l'éviter obtenir une augmentation des prix prévus. De longues négociations aboutissent à l'acceptation d'une augmentation par la nouvelle municipalité qui déclare qu'elle ne consentira plus que des baux courts.

La concession obtenue ne console Moissac que pour un temps et la crise entre lui et la municipalité prend un tour violent, la population se plaignant amèrement de ces hausses. La municipalité pour apaiser les mécontents et expliquer clairement la situation en est réduite à sortir une véritable proclamation qui est affichée. Elle y déclare cependant qu'elle est obligée de conserver ce Moissac encore un an, car il ne s'est présenté aucun autre candidat valable.

Notons par curiosité, un arrêté sur les pigeons de juin 1790 : les pigeons seront enfermés du 15 octobre au 15 novembre et pendant cette période, chaque propriétaire pourra détruire tous ceux qu'il trouvera sur son terrain, mais ensuite les pigeons bénéficieront d'une protection totale. Un arrêté du 9 thermidor an VI, sur la destruction des loups en dit long sur la véritable situation du monde rural d'alors et sur l'état de la campagne. Le problème qui domine aussi tous les autres est celui de la monnaie avec les assignats et l'on aura en thermidor an V un arrêté « *sur la fixation de la valeur d'opinion du papier monnaie* » !

Bien plus révélatrice était une note de l'an IV (germinal) constatant : « *qu'il est impossible à l'administration locale de se procurer encre, papier, chandelles, cire, bois.....et aussi la main d'œuvre d'aucun ouvrier lorsqu'on a besoin (et cela avec des assignats !), car le seul prononcé des grosses sommes épouvante toujours et aux yeux de presque tous, une petite somme de métal est toujours une petite somme et parce que le discrédit toujours croissant des assignats anéantit l'espoir des employés de bureau de retirer un salaire proportionné à leur travail. Ils sont tous pères de famille et malgré leur civisme bien prononcé et leur amour pour la chose publique, ils ne pourront rester dans l'administration s'ils ne peuvent se promettre pour leurs soins de pourvoir à leur subsistance* ».

Nous recopions ce texte car il est à notre avis très symptomatique et très curieux. Pour terminer sur ces sujets, lisons dans la lettre du commissaire du directoire exécutif de Verfeil au citoyen agent municipal de la commune portant la date du 18 brumaire de l'an VI : « *la population se plaint car il y a baisse du prix du grain, des bestiaux, tandis que dans le même temps pain et viande ne cessent d'arriver à des prix exorbitants* ».

Un dernier renseignement sur le plan économique particulier du salaire d'un garde-champêtre à cette époque nous est fourni par une décision officielle de l'an V (pluviôse). Le salaire annuel du garde champêtre de trois communes est fixé à 250 francs par an plus « *un habit complet chaque deux ans* ».

La soumission à la patente et la protection du commerce local nous fournissent un exemple plutôt amusant par la signification faite à Jean Bernes, négociant forain venu de l'extérieur du canton, d'avoir à fournir dans les trois jours ses certificats de patente (à provenir de Fleurance ou Saint-Clar, son pays) faute de quoi, les seize petits cochons qu'il a exposés sur la foire seront confisqués !

V – Le problème religieux

Avant d'aborder ce problème, il est nécessaire d'indiquer qu'au moins pendant les premières années de la Révolution et par suite de sa fréquentation, l'église paroissiale de Verfeil est par la force des choses, une sorte de centre de renseignements, puisque dès le début tous les règlements nouveaux sont soit lus au prône, soit affichés à la porte de l'église sur l'ordre des autorités qui prévoient ou ordonnent expressément ce mode de publicité. C'est la rançon d'une organisation antique et du manque de moyens de l'époque. Cela suppose aussi une bonne entente entre le pouvoir municipal ou autre et le clergé résidant. Cette bonne entente existe au début de la Révolution malgré quelques frictions. C'est ainsi que nous avons déjà vu que les décisions prises le 30 juillet 1789 pour la formation d'une garde bourgeoise « *devront être mises à exécution le dimanche suivant après la proclamation par l'archiprêtre* ».

Il y a une différence étonnante entre le climat qui entoure encore l'église en 1789 et 1790 et celui qui va entourer les mesures antireligieuses quelques années après, ainsi que la poursuite des prêtres non jureurs.

Au début, au contraire, c'est le peuple fidèle qui trouve que le clergé n'en fait pas assez et c'est ainsi que le 19 novembre 1789, une plainte est déposée auprès des instances communales « *parce qu'il manque un vicaire et que par suite, les trois Messes que l'on est en droit d'exiger ne sont pas dites. De plus, l'archiprêtre en a pris prétexte pour supprimer une procession* ».

A la fin de 1789 : « l'assemblée demande le rétablissement de la fête de la Saint-Blaise qui a été supprimée » et « supplie le vicaire général de la rétablir le 3 février ». Il y a bien eu deux mois auparavant un conflit avec l'archiprêtre au sujet des heures des offices, mais cela n'est pas grave.

Ajoutons que le 25 avril 1790, Guillaume Gaulene, procureur de la commune de « Bonrepaux », intervient dans une réunion de la municipalité et demande que l'église Saint Jean de Mongagne qui est hors de portée des habitants « soit démolie pour être réédifiée au centre de la commune ».

Mais, comme la commune de Verfeil a toujours « jouy » de cette église, il pose le problème : prudente, la municipalité décide de demander son avis à ce sujet à M. de Cambon.

Tout change avec les mesures anti-religieuses, la constitution civile du clergé et l'obligation de prêter serment. On sait que la plupart des prêtres du secteur, l'archiprêtre de Verfeil en tête, ont préféré émigrer. Trois prêtres seulement prêtent le serment : Boussac à Lavalette, Devis à Gragnague et Gradit à Teulat. Or, le 16 Messidor an VI, Pierre Boussac est rétabli dans les droits et biens de son frère Gabriel, prêtre déporté, ce qui prouve une modification totale des sentiments de ce dernier.

Le 25 brumaire an VI, nous voyons Antoine Marie Baptistat de Verfeil qui déclare avoir été inscrit par erreur sur la liste des émigrés et demande sa radiation, faisant état de son civisme et de son état de « ci-devant prêtre ».

Le 22 floréal an VI, une note attire l'attention sur Tournelire, de Lavalette, – ex-vicaire – qui n'est pas en règle avec l'administration et dont les papiers seront falsifiés ; sa conduite « annonce un perturbateur du repos public et un ennemi du gouvernement républicain ».

« L'administration municipale de Verfeil est invitée à continuer la plus active surveillance envers les prêtres qui ne justifient point de leur soumission aux lois ».

En fructidor an VI, signalons une pétition pour conserver l'église de Saint-Julien « plus accessible aux habitants », « l'église de Saint Léger étant quasi ruinée ». Enfin, en l'an VI dans le rapport général concernant le secteur et dont nous reparlerons plus loin, il est question des prêtres exerçant alors officiellement. Le 3 brumaire an VI, il est dit ceci : « Il n'existe dans le canton que deux prêtres soumis aux lois ; l'un appelé Gradit et l'autre Loubens. Il y en avait un autre momentanément nommé mais qui avait refusé la soumission aux lois : il s'agit de Jean Espa : un mandat d'arrêt a été lancé contre lui mais n'a pu encore se faire exécuter car il se cache : il serait caché à Cépet ».... (Noter qu'il aurait été finalement arrêté pour un temps).

Encore en l'an VI (germinal), note des autorités du district sur les mesures à prendre contre les prêtres réfractaires et qui troublent l'ordre.

VI – La révolution municipale

En 1790, toute l'organisation ancienne va être entièrement transformée en ce qui concerne notamment les communautés urbaines ou villageoises et les capitouls ou les consuls vont disparaître pour faire place aux maires et aux conseillers municipaux. En effet, publication est faite à Verfeil comme dans toute la France des lettres patentes du Roi de décembre 1789, changeant toutes les appellations et décrétant que désormais le chef de « tout corps municipal portera le nom de : MAIRE ». Quant au nombre des membres des corps municipaux, il est fixé en fonction de la population avec un système particulier pour Paris. Il y aura aussi un conseil général de la commune pour les affaires importantes.

Le 1er janvier 1790, et sous la présidence de Jean-Jacques Sébastien Combes de Monmedan, premier officier municipal, l'assemblée encore en place se réunit pour répondre aux « ordres du Roi et de la Nation » afin de nommer des notables en nombre suffisant pour renforcer le groupe municipal. Cette assemblée estime que vu la population, il doit suffire de nommer quatre membres et elle choisit : Dominique Cabos aîné (bourgeois), François Etienne Carcassès, avocat, Jean Lambert Viguiet, négociant et Crozat aîné.

Finalement le 11 février 1790, le premier maire de Verfeil est élu en la personne de Jean Raymond Viguiet qui est en même temps notaire. Le 17 février 1790, sont désignés et élus les douze notables qui composeront le nouveau conseil municipal et comme nous avons le détail des voix obtenues par chacun, il est très curieux de déceler ainsi le plus ou le moins de la faveur dont ils jouissaient auprès des électeurs qui ne sont pas très nombreux d'ailleurs à cause des règles restrictives de l'époque. Ainsi ont obtenu :

- François Antoine CROZAT aîné, bourgeois	47 voix
- Jean Joseph LACAUX, avocat	44 voix
- L'archiprêtre BERGER	40 voix
- Raymond CABOS	38 voix
- Jean Jacques VIGUIER	35 voix
- Jean Jacques COMBES de MONMEDAN	34 voix
- Antoine GERVAIL	30 voix
- VAISSIERES, avocat	29 voix
- MISSANT, bourgeois	28 voix
- DEBAR, avocat	28 voix
- MIREPOX, chirurgien	27 voix
- Antoine PILLORE, notaire	26 voix

Cela donne les 12 notables qui formeront le conseil général de la commune. Le 21 février, tous les élus prêtent le « *serment civique* ». Une note amusante dans ces relevés arides : l'assemblée décide après l'élection que « *l'on fournira au Maire, une tenue quand les municipalités n'auront plus la détresse dans laquelle elles sont* ».

En mai 1790, à la suite d'un décret de l'Assemblée Nationale, se pose le problème de procurer aux officiers municipaux de procurer des écharpes : bleu, blanc, rouge. Les franges de ces écharpes devant varier suivant les emplois et c'est ainsi que pour le maire, des franges seraient en or, blanches pour les officiers municipaux et violettes pour le procureur de la commune. Le secrétaire qui a consigné ces prévisions ajoute : « *qu'il conviendrait que la commune fit la dépense de toutes ces écharpes étant donné que ni Maire, ni conseillers ne reçoivent aucun émolument pour leur fonction* ».

En vue de l'organisation des premières assemblées primaires, la nouvelle municipalité prend un arrêté du 20 juillet 1790 et rappelant « *que cette assemblée est de la plus grande importance* ». Elle prend des mesures vraiment exceptionnelles dont voici le détail : « *... il est interdit de faire rouler charrettes et circuler chevaux et autres le 25 juillet depuis une heure du matin jusqu'à minuit. Les « cabarettiers » ou « hottes » doivent recevoir les étrangers et leur fournir tout ce dont ils auront besoin et cela par préférence aux habitants de la ville et des faubourgs qui doivent céder leur place « en cas de foule » et pendant tout le temps seulement que dureront les assemblées primaires* ». Dans une note postérieure il est parlé lors de cette assemblée de 268 votants.

Au sujet de l'organisation souhaitable pour la justice, notons que par une délibération du 24 janvier 1790, il est demandé « *au nom de la commune de Verfeil et de celles composant « la châtelainie » de Verfeil qui regroupe 22 communautés, que vu leur importance et l'éloignement de Lavaur, il soit établi un Juge Royal* ».

Enfin, si la nouvelle municipalité doit s'occuper du système d'imposition, elle ne peut encore qu'utiliser l'ancien système qui veut que la levée des impositions se fasse encore grâce à des particuliers qui soumissionnent à ce sujet. C'est ainsi que le 15 avril 1790, la municipalité reçoit l'offre du dénommé Pierre Beringuier de Verfeil qui offre de faire la levée des impositions à 5 deniers pour une livre et d'autre part Jean Louis Pillore, « *étudiant* », offre de faire la levée de la taille de 4 deniers par livre. Pour tout d'ailleurs, on manque de zèle, et par exemple lisons une lettre du 5 brumaire de l'an V dans laquelle l'agent général se plaint du manque de zèle des agents municipaux « *qu'il faut relancer sans cesse* ».

VII – Le citoyen face aux lois et à l'administration

Le brave citoyen ordinaire, atteint parfois dans ses convictions les plus intimes, avait beaucoup de mal à éviter de les faire disparaître et à continuer à vivre dans une apparente tranquillité. Nous trouvons un cas typique illustrant ces difficultés dans la situation faite au malheureux Philippe Troublou, ex-agent municipal et garde champêtre de la commune de Lavalette.

Le 6 ventôse de l'An V, en effet, l'administration toulousaine se penche sur le cas de ce malheureux qui « *par suite de maladie n'avait pas prêté le serment requis de haine à la royauté et à la tyrannie et d'attachement à la constitution existante* » et qui, rétabli, a refusé « *croyant que la loi ne faisait qu'inviter et non contraindre* ». Il a donc été destitué et l'on espère que mieux éclairé, il

s'empressera de réparer. Mais le 28 prairial an V, la même administration déclare à son sujet « *qu'aucune considération ne peut excuser un fonctionnaire public qui refuse ce serment [...] qu'il serait impolitique, dangereux et inconvenant d'user d'indulgence, qu'il convient au contraire d'appliquer les dispositions de la loi dans toute leur rigueur* ».

Pauvre Traboul qui s'est débattu en de maladroites raisons et que l'on sacrifie « *aux principes* ».

Nous trouvons une autre victime en la personne de François Marie Savy-Gardeil qui, déclaré inscrit sur la liste des émigrés, soutient que c'est à tort et il fournit un certificat de civisme délivré par la commune de Douai le 4 Floréal an II. Il est alors autorisé « *à rester sur le territoire de la République* ».

Mais le problème de ce fameux serment va lui être fatal et comme il refuse de le prêter, il est destitué le 6 germinal de l'an IV de ses fonctions de professeur de médecine et de géométrie.

Plus générale est l'affaire qui va faire vivre les Verfeillois pendant trois mois sous une véritable Terreur. En effet, à la suite d'une visite de commissaires de district, ces derniers sont plus ou moins mal reçus et même injuriés par quelques paysans. Furieux, ils décident sur un rapport exagéré de « *mettre la campagne au pas* » et ils reviennent à Verfeil « *venger ces gros mots* » à la tête de 150 hommes (escortés même par un canon !) et l'on s'installe chez l'habitant. Une ridicule grandiloquence verbale accompagne cette expédition : « *ils déclarent avoir fait venir de Toulouse des quenouilles qui tirent bien* » et ils ajoutent « *qu'il n'y a pas à tortiller les fesses car ils ont des quenouilles pour faire filer les gens* » et l'on parle même de guillotine. Et cela durera trois mois en l'an II.

VIII – Périodes troubles - L'insécurité en l'an V et l'an VI

Les bruits qui circulent dans la région sur une conspiration royaliste trouvent une confirmation dans les notes suivantes envoyées par le directoire exécutif. Le 18 fructidor de l'an V : proclamation de ce directoire au sujet de la découverte d'une conspiration royaliste et le 25 fructidor, on fait état de pièces trouvées dans le portefeuille du sieur d'Enraygues relatives à cette conspiration ainsi que des déclarations d'un certain Duverne du Presle.

En l'an VI, le pays semble sillonné par des errants de toute sorte, inquiétant la sécurité publique et augmentant la crainte des factieux.

Les deux régions de Castres et de Montauban sont particulièrement surveillées au point que le 15 vendémiaire an VI, une lettre du directoire exécutif enjoint « *à la colonne mobile du canton de se rassembler dès le 17 afin qu'un piquet de 6 hommes soit en permanence sur la route. Après avoir été rassemblé sur la place de la liberté à Verfeil à 10 heures du matin, ce piquet sera chargé d'arrêter indistinctement tout homme venant de Castres ou de Montauban ou y allant* ».

Le 17, on envoie le signalement du sieur de Gaulejac, émigré, rentré et de 77 individus « *échappés des fers ou des prisons* ».

Le 17 encore, on a arrêté un individu de Castres (un certain Roger) qui a un passeport de l'ancienne municipalité de Castres : finalement on l'a relâché « *pour ne pas vexer un bon citoyen* ».

Le 23, on arrête un individu démuné de passeport et se disant de Toulouse.

Le 25, communication du signalement des individus qui doivent être arrêtés et précisions données à ce propos pour indiquer que certains – pour éviter le piquet de Verfeil – quittent la grande route au lieu-dit de Boussac et prennent la traverse vers Garrigues, retrouvant la grande route à Gragnague.

23 brumaire, lettre au sujet de Cantalaude émigré, que l'on devrait arrêter mais qui a bénéficié de la lenteur d'exécution de l'ordre envoyé.

Le 28 frimaire, arrestation à Marcel de deux individus sans passeport qui se disent « *déserteurs autrichiens* » : on ne leur trouve rien de suspect et on les envoie à la gendarmerie de Montastruc : on ne comprend d'ailleurs rien à leur langage.

Le 1er nivôse : arrestation à Marcel d'un autre individu sans passeport se disant Polonais ! etc.

Tout cela traduit un désordre généralisé.

IX – Le poids de la guerre extérieure

Les appels pour former des troupes se multiplient jusqu'à la levée en masse de 1793 qui provoque curieusement chez le notaire Viguiier de Verfeil, l'afflux de jeunes « *appelés au service de la patrie* » qui viennent faire leur testament avant de partir. On voit des décisions touchantes, ainsi le citoyen Foures, qui s'offre « *pour remplacer à l'armée son frère trop chéri* ». Et d'autres cas de remplacement sont signalés.

Un détail curieux : le 1^{er} ventôse de l'an IV, une note indique la quantité de souliers que doit fournir chaque cordonnier « *pour les besoins de l'Armée* ».

Tout au long de la période révolutionnaire, il n'est question que de restitution des fusils que pouvaient détenir des citoyens. Ainsi, le 10 frimaire de l'an IV, un arrêté de l'Administration centrale du département concerne la restitution des armes confisquées et en laisse le soin avec garanties à l'administration locale qui devra « *se méfier des malveillants qui allaient en troupe et à main armée dévaster les propriétés et mutiler les propriétaires* ». Nous avons déjà parlé, ailleurs, de la recherche anxieuse du salpêtre tout au long de la guerre. Notons une lettre du 23 ventôse an VI concernant « *l'emprunt national pour la descente en Angleterre* » qui se réfère à la loi du 16 nivôse et à la proclamation du Directoire des 17 et 22 nivôse.

Le 5 germinal, on envoie « *un salut aux marins qui serviront à répondre à la conduite abominable des Anglais* ».

X – Un curieux bilan pour Verfeil en l'an VI

Malgré toutes les difficultés rencontrées, le sectarisme de beaucoup d'autorités et le relâchement général tant de l'autorité que de l'esprit public, il est curieux de lire le rapport émanant du Directoire exécutif de Toulouse et envoyé aux autorités municipales de Verfeil, le 18 vendémiaire de l'an VI, rapport divisé en chapitres :

1) Sur l'esprit public : il est généralement pour la Révolution si l'on excepte la commune de Lavalette qui a été fanatisée par un prêtre émigré qui avait été installé par la municipalité, lequel pour refus du serment de haine au Roi et autres faits inciviques, fut suspendu par la Centrale et a été remplacé. Depuis cette commune va mieux.

2) De l'instruction publique : cette partie est entièrement négligée ; il n'y a qu'une institutrice dans tout le canton⁵, et on ne trouve pas d'instituteur républicain et nous aimons mieux ne pas en avoir que d'en avoir un qui serait ennemi de la Révolution.

3) De la police générale : se fait avec régularité et justice parce que nos juges de paix sont patriotes.

4) De la police des cultes : nous n'avons que deux prêtres exerçant dans le canton : l'un depuis avant la Révolution et l'autre depuis un an. Se sont toujours conformés aux lois et la journée du 15 fructidor nous a délivrés de quelques autres « *qui comme les loups se revêtaient de la peau de l'agneau pour égarer les habitants des campagnes* ».

5) Sur les routes : des chemins vicinaux qui dépérissent faute d'entretien. Les chemins vicinaux sont délabrés à cause du dépérissement des ponts et nauzes, la commune manquant de fonds pour subvenir aux réparations urgentes.

6) Sur la force armée : les chefs de la garde nationales sont patriotes. On surveille régulièrement les voyageurs castrais.

Ajoutons à ce dossier favorable, une lettre du 2 pluviôse an VI, signalant à l'autorité supérieure que « *depuis le commencement de la Révolution il ne s'est produit dans le canton aucun délit grave* ».

XI – Verfeil et l'insurrection royaliste de l'an VII

Le dernier épisode que nous croyons devoir relater dans cette triste période révolutionnaire, c'est la participation des Verfeillois aux combats qui suivirent l'insurrection royaliste des 19 et 20 thermidor de l'an VII et la prise provisoire de Lanta par les insurgés.

⁵ Source Beaubestre.

On sait que les autorités de Lanta venues demander du secours à Verfeil obtinrent la constitution d'une colonne d'une soixantaine de patriotes qui partirent, se renforçant en chemin dans les villages, vers le chef-lieu investi où se déroula une violente bataille finalement victorieuse. Les pièces officielles établies après cette affaire et relevées dans les anciennes archives de la Mairie de Lanta permettent de clore définitivement un débat qui portait sur le nombre exact de victimes Verfeilloises, les uns parlant de 3 tués⁶ et les autres de 5⁷.

Le registre officiel ouvert à ce sujet révèle que le nombre total des tués dans la bataille ayant été de 18, les autorités « *les ont fait exposer publiquement afin qu'ils soient reconnus* ». Et l'on donne le nom des trois premiers : Antoine Pillore, officier de santé, âgé de 30 ans, Jean Martin Duca, maçon, et Pierre Lafontan, charpentier. Le texte ajoute : « *tous les trois de Verfeil* ».

S'y ajoutent : Calmettes, presseur d'huile de Paulel, canton de Verfeil, et Blanquet, brassier du citoyen Laffite de Saint Pierre.

Dans la demande de secours présentée plus tard (d'après une loi du 24 messidor), les requérants célèbrent le courage de ces victimes qui, « *fidèles à leurs serments combattirent corps à corps les cannibales royaux et préférèrent succomber sous les coups redoublés que de trahir un instant la pureté de leurs sentiments pour la République, ainsi qu'il résulte du rapport fait par la majeure partie de leurs camarades qui furent les témoins de cet assassinat sans pouvoir leur donner du secours à cause du nombre infiniment supérieur de ces lâches* ». Et l'on expose qu'ils ont laissé leurs familles dans le dénuement.

Lors des demandes de secours, les autorités sont aussi alertées sur le cas de Jean Paul Bigorre, cordonnier, qui a perdu un œil lors de l'affaire de Lanta et qui est maintenant misérable, chargé de famille et dont les enfants ont dû être mis à l'hôpital.

Cette affaire de Lanta avait provoqué avant et après, des mesures prudentes de sûreté de la part des autorités de la région avec l'arrestation préventive de nombreux suspects.

Ce fut le cas notamment à Drémil, village soupçonné de favoriser en sous-main les menées royalistes et de cacher de nombreux insoumis.

C'était le cas des fils Faure, qui seraient cachés chez leur père pourtant adjoint municipal !

On surveille aussi les femmes et la citoyenne Douillard est libérée, mais sous condition.

Cependant le 22 fructidor an VII, la plupart des suspects sont relâchés « *faute de motifs suffisants !* » et l'on court à l'apaisement.

V – Soldats de l'an II et de l'Empire à Verfeil (Haute-Garonne)⁸

Volontaires et réfractaires

Quand la patrie fut déclarée en danger par l'Assemblée Législative au mois de juillet 1792, un élan patriotique incita de nombreux jeunes hommes à partir pour la défense des frontières. Les archives de la commune de Verfeil nous ont conservé les noms de quelques-uns de ces volontaires ; certains sont dirigés sur Lavaur dans les bataillons du Tarn, dès le mois de septembre 1792. Sept bataillons de volontaires sont formés à Toulouse entre octobre 1791 et avril 1792. En avril et mai 1793, après la déclaration de guerre à l'Espagne votée le 7 mars, ceux de Verfeil sont affectés à un de ces bataillons (1^{er}, 6^e ou 7^e) ; plusieurs sont rassemblés au camp de Bazerque à Toulouse. Pierre Aguts étant décédé à l'hôpital de cette ville au mois d'avril 1794, le maire de Verfeil s'occupe du sort de la mère qui est dans le besoin. Les parents des défenseurs de la patrie reçoivent une allocation. A Taulat, village voisin, c'est le forgeron qui est parti volontairement à la place de son fils qui est resté à la forge et ce dernier, en l'an III, perçoit cette allocation.

Mais après l'exécution de Louis XVI, la jeune République, pour faire face à la première coalition, doit recourir à la levée en masse au mois d'août 1793. L'enthousiasme du début n'est plus aussi ardent ; les royalistes, par des nouvelles alarmantes, enveniment le mécontentement. Tous les

⁶ Source Beaubestre.

⁷ Source Grillou.

⁸ Gabriel Bernet in *Archistra*, n° 63, p. 39-42.

célibataires et les veufs sans enfant de 18 à 40 ans sont inscrits sur des listes de recrutement. La désignation se fait par tirage au sort et le remplacement est autorisé. Le 24 septembre le maire de Verfeil dresse une liste de 23 conscrits. Quelques volontaires des bataillons de Toulouse, âgés de 20 à 27 ans, sont arrivés à Carcassonne au mois d'octobre 1793 et s'y trouvent encore au mois de mai 1794.

Guillaume Garrigues volontaire de septembre 1792, est caporal à Terrats, au sud de Narbonne, au mois de novembre 1793. En décembre, deux autres sont encore à Toulouges près de Perpignan ; au mois de mars 1794, Jean-Paul Vidal est au camp de Bages et fait partie du 10^e bataillon de la Montagne. Jean Laurens volontaire d'avril 1793, se signale en janvier 1794, au dire de son chef, par son zèle et son ardeur révolutionnaire. La plupart de ces soldats allaient faire partie de l'armée des Pyrénées-Orientales formée en avril 1793.

Les chefs de cette armée changèrent souvent de 1793 à 1795. Parmi eux, signalons Augereau, le général Pérignon qui succéda à Dugommier tué par un obus. Antoine Verdier, autre Toulousain, commandait une brigade. Le chef du 1^{er} bataillon du Tarn, Pierre Boyer, se distingua le 10 novembre 1794 pendant la bataille de Figueras. Pérignon, prudent général, joua un rôle décisif pour la prise de Figueras (28 novembre 1794) et de la citadelle de Rosas (3 février 1795).

Nicolas Bressou n'était pas un novice ; pendant huit ans, il avait fait partie du 1^{er} régiment d'infanterie ; admis le 24 octobre 1794 au 7^e régiment d'artillerie, il se trouve dans cette unité à Metz le 1^{er} mai 1794. Il était jugé « bon soldat » mais il en avait assez de servir comme fantassin, et la Révolution lui avait permis de changer d'arme.

Pour tous ces hommes incorporés en 1792 et 1793, les chefs de corps adressent au maire de leur commune d'origine, un certificat de présence sous les drapeaux ou parfois un certificat « d'existence » qui permettra à leur famille de bénéficier de certains avantages ; ils ont établis de novembre 1793 à juin 1794⁹. Les certificats qui sont parvenus jusqu'à nous ne représentent qu'une faible partie des effectifs qui furent mobilisés pendant cette période.

Beaucoup de ces volontaires retournèrent dans leurs foyers ; 38 soldats de l'armée des Pyrénées-Orientales « ont abandonné lâchement leurs drapeaux » apprend-on à Verfeil le 17 octobre 1794. D'après le maire, 29 sont réfugiés sur le territoire de la commune le 21 août de la même année. En l'an III plusieurs conscrits n'ont pas rejoint leur corps à Perpignan : le général adresse des plaintes au maire de Verfeil le 18 thermidor (5 août 1795) ; le 22 thermidor c'est le général Bonnet qui lance un appel au maire pour qu'il envoie un contingent au district dans les 24 heures¹⁰. Partagés entre les exigences du pouvoir et les doléances des familles les maires, en ces années de guerres, ont de lourdes responsabilités.

Le ministre de la Guerre a fixé à 502 hommes le nombre de conscrits de l'an VIII pour la Haute-Garonne ; le 10 avril 1800 le maire de Verfeil dresse la liste de ceux qui doivent être désignés par le tirage au sort. La liste qui compte 35 noms en l'an IX et autant en l'an X, répartis en plusieurs catégories : bons, réserves, rejetés et trop jeunes.

A mesure que les campagnes de libération prennent le caractère de guerres de conquête, les résistances pour le recrutement se font de plus en plus vives. Les parents s'ingénient à trouver des raisons pour empêcher l'enrôlement de leur fils ; le principal motif de rejet est le défaut de taille : tel qui mesure moins de 1 600 millimètres a des chances d'être exempté. D'autres invoquent la présence d'un frère sous les drapeaux, les malformations ; tel autre se plaint d'une hernie. On a même recours à des certificats médicaux de complaisance que l'autorité militaire ne manque pas de dénoncer. A Toulouse le lieutenant de la 20^e Légère qui est chargé du recrutement, signale au maire ceux qui sont estimés « impropres ».

Heureux celui qui tire le bon numéro comme « le galan dé la Catin » ou qui peut obtenir un dispense définitive ; mais souvent elle n'est que temporaire. Un nommé Vignes en l'an XI a payé un

⁹ Archives départementales de la Haute-Garonne, fonds de Verfeil, 2E 219.

¹⁰ *Ibid.* 2E 211.

remplaçant qui a la taille requise (1 667 mm) et qui est âgé de 22 ans ; il s'engage pour servir dans la 20^e demi-brigade la 11 mars 1803¹¹.

A la fin du Directoire et pendant le Consulat et l'Empire le nombre de désobéissants, réfractaires et déserteurs va croissant motivé semble-t-il par les pertes. Pierre Frayssinet volontaire de l'an II, chasseur à cheval au 24^e régiment, est condamné par contumace, par le Conseil de guerre de la dixième division, à cinq ans de fers et à 1 500 francs d'amende le 5 juin 1800. Sur l'ordre du ministre, le maire de Verfeil notifie ce jugement à la mère la 14 août 1801¹².

Bernard Bourget déserteur du 5^e de Ligne est condamné aux mêmes peines le 4 juin 1800 (Lettre de Berthier, ministre de la Guerre du 31 juillet 1801).

Pascal Pellet ne se rend pas à la revue de départ le 4 août 1803 ; la même année sont signalés deux déserteurs du 3^e régiment d'artillerie à pied et du 24^e régiment de chasseurs à cheval. Le 6 octobre 1803 un conscrit de l'armée de réserve est arrêté et ramené à son unité. Paul Bousquet déserteur du 7^e bataillon d'artillerie est condamné à cinq ans de travaux publics et à 1 500 francs d'amende par le Conseil de guerre séant à Saintes le 26 avril 1805¹³. De tels exemples étaient de nature à faire réfléchir les récalcitrants ; mais l'opposition des familles devient de plus en plus manifeste ; les parents cherchent l'appui de gens influents et certains n'hésitent pas à placer le fils déserteur dans une cachette sûre.

L'autorité militaire prend alors des mesures très sévères contre eux. Par un arrêté du préfet de la Haute-Garonne, Richard, du 11 août 1803, il est prévu que des garnisons seront installées chez les réfractaires. Ainsi comme au temps des dragonnades et en vertu de l'arrêté du 3 novembre 1805, quinze familles de Verfeil sont tenues d'héberger une garnison de canonnières le 26 février 1806 ; le 3 mars, quatre autres familles sont dans la même obligation ; le 13 mars c'est au tour de trois autres familles, et de deux supplémentaires le 29 mars et le 8 août. Le 4 mars 1806 le préfet écrit au maire que la levée de la garnison placée chez Salvy Causse déserteur du 107^e régiment de ligne ne pourra se produire que lorsque l'intéressé se sera présenté au capitaine du recrutement.

Certains cependant obtiennent des dérogations : le maire est autorisé par le préfet à lever la garnison imposée aux parents du sieur Goulignac, réfractaire de l'an X ; un autre bénéficie d'une amnistie le 21 mai 1803¹⁴.

Tous ces cas particuliers ne doivent pas nous faire oublier que de nombreux enfants de Verfeil servirent dans les armées de la République et de l'Empire. Combien comme « le conscrit du Languedô » qu'une chanson populaire a immortalisé durent, après avoir tiré au sort, quitter Verfeil et mettre le sac au dos ?

Jusqu'en 1806 nous sommes mal renseignés sur le sort de ces soldats. Beaucoup sont morts sans laisser de trace, disparus sur les champs de bataille et leur nom est évoqué seulement par les notaires dans les actes de succession ; on suppose qu'ils sont « morts à l'armée ». De nombreuses familles comptent ainsi un ou plusieurs disparus.

Les morts du Premier Empire

A partir de 1808 des extraits mortuaires sont adressés à la mairie de Verfeil par les conseils d'administration des régiments, des hôpitaux ou par le ministre de la Guerre et parfois très longtemps après le décès du combattant, jusqu'à neuf ans pour certains, tués entre 1806 et 1808. Aucune plaque d'un quelconque monument ne rappelle le souvenir de ces soldats, recrutés par les armées de l'Empereur et qui périrent de 1806 à 1813.

Nous avons relevé tous les noms de ces sans-grades sur les registres d'état civil de la commune de Verfeil. Ces morts du Premier Empire sont en tout, à notre connaissance, au nombre de vingt-six, répartis de la manière suivante : 23 appartiennent à des régiments d'infanterie de ligne, voltigeurs, fusiliers, chasseurs ou grenadiers et principalement des 40^e, 102^e, 28^e et 29^e régiments ; on compte deux artilleurs à pied des 2^e et 3^e régiments, l'un tué à Saragosse et l'autre dans les Ardennes ; il y a tout de même un hussard du 4^e régiment, Bernard Py né à Verfeil en 1788 et « tué par l'ennemi

¹¹ *Ibid.* 2E 214.

¹² *Ibid.* 2E 230.

¹³ *Ibid.* 2E 216.

¹⁴ *Ibid.* 2E 216.

en Espagne » le 15 octobre 1811. Jean-Jacques Bousquet mort à Strasbourg en 1810 avait l'honneur de servir dans la Garde impériale.

Bon nombre de ces combattants ont fini leurs jours dans des hôpitaux à la suite de blessures ou de maladies. Guillaume Mimart est mort en 1807 à l'hôpital des Piaristes¹⁵ à Varsovie en Pologne ; le grenadier Guillaume Huc titulaire de la Légion d'honneur, est décédé le 14 avril 1808 à l'hôpital militaire de Custrin en Prusse, ville située à l'est de Berlin, en confluent de la Wartha et de l'Oder.

Guillaume Fangeau grièvement blessé en Andalousie, expire à l'hôpital « de la Sangre » à Séville le 15 août 1811, Jean Vabres à l'hôpital Saint-Cyprien de Gérone le 20 décembre 1811 et Jean-Pierre Gamalzi à celui de Castel Bisbal près de La Bisbal en basse Catalogne le 17 mai 1813.

Douze sont morts dans des hôpitaux civils ou militaires de France : trois à Perpignan, deux à Lyon, les autres à Strasbourg, Wissembourg (Bas-Rhin), Belfort, Saint-Amour dans le Jura, Nîmes, Toulon, et à l'hôpital des Cordeliers à Bayonne.

Il est rarement fait allusion aux circonstances qui ont entraîné la mort ; dans les hôpitaux c'est souvent « par suite de fièvre ». Trois conscrits de la première cohorte ont péri le 20 mai 1809, au cours d'une embuscade, dans la vallée de Ronkal, près de Pampelune sur les bords de l'Esca.

François MOISSAC faisait partie de l'armée du général Dupont qui capitula à Baïlen en Espagne le 22 juillet 1808 ; prisonnier à « Lisle Cabrera » dans l'archipel des Baléares dont les pontons furent tristement célèbres, il a été, dit le rapport, « présumé assassiné par les brigands » le 1er avril 1811.

Deux troupiers du 28^e régiment d'infanterie sont tués à Elizondo dans le cours supérieur de la Bidassoa, l'un le 6 mars, l'autre le 17 mars 1812. Jean-Pierre Gamalzi est mort « par suite d'un coup de feu à la tête » en Catalogne le 17 mai 1813.

C'est assurément en Espagne qu'il y eut le plus de victimes parmi les soldats originaires de Verfeil. Quatorze des vingt-six y ont trouvé la mort ou reçu des blessures mortelles. Le canonnier Antoine Sancholle a succombé sur une voiture, entre Neufchâteau et Aulier dans le département des Forêts¹⁶ le 20 mai 1813. C'est le maire d'Aulier lui-même qui déclare ce décès à son homologue de Verfeil.

La plupart de ces morts du Premier Empire sont de très jeunes hommes, surtout après 1812. Nous en comptons :

- 4 de plus de 30 ans ;
- 3 de 25 à 30 ans ;
- 9 de 22 à 24 ans ;
- et 10 de 19 à 21 ans.

Verfeil eut ses soldats de l'an II, ses conscrits de l'an mil huit cent dix, et eut aussi ses « Marie-Louise », garçons de 18 ans à peine, que la mort a fauchés au sortir de l'adolescence.

Comme nous venons de le constater, beaucoup de Verfeillois sont tombés hors de France ; par contre un sous-officier de l'armée de Wellington est mort à Verfeil en 1814. Nous avons la preuve formelle qu'un détachement du 5^e régiment de dragons des gardes anglaises était en garnison dans la cité au mois de mai 1814. Edouard Mac Kenny sergent de ce régiment qui avait peut-être blessé au cours de la bataille du 10 avril, mourut chez le sieur Castan le 18 mai. Il était né à Athlone¹⁷ en Irlande et était fils de Guillaume Mac Kenny et de Maria Delèdes ; il avait 38 ans.

Quelques jours auparavant, le 12 mai, l'épouse d'un dragon du même régiment, appelé le régiment de la princesse Charlotte, avait mis au monde une fillette prénommée Jeane Maria. Le père avait nom Johan Burcke et la mère Brigitte Dounoust. Comme l'acte de naissance précise qu'ils étaient mariés, il faut comprendre que cette jeune Anglaise suivait son dragon de mari depuis le Portugal, ou qu'elle l'avait rejoint à Verfeil juste avant d'accoucher. A la fin de l'acte figure la signature du père : « Jn Burke ».

Une naissance, un décès, la vie, la mort ! On peut considérer néanmoins que l'Irlandais Mac Kenny mort à Verfeil fut, lui aussi, dans le camp opposé, un des victimes du Premier Empire.

¹⁵ Ou *Pauvres de la mère de Dieu*, congrégation vouée à l'éducation des enfants pauvres, nouvel Ordre religieux approuvé par le pape en 1624, surtout répandu en Autriche et en Hongrie.

¹⁶ Aulier : commune de l'ancien canton d'Etalle (Ardennes).

Les Forêts : département créé par Napoléon, chef-lieu Luxembourg.

¹⁷ Athlone : ville du centre de l'Irlande sur le Shannon, à la sortie du lac Ree.